



Conditions Particulières du Produit – Services OnDemand Adobe Campaign Standard (2016v1.1)

1. Conformité aux règles et lois applicables.

- 1.1 Le Client est seul responsable du respect de l'ensemble des Règles Applicables et des dispositions du présent article, dans le cadre de l'utilisation des Services OnDemand décrits dans les présentes Conditions Particulières du Produit :
- (A) Le Client fournira aux Destinataires les moyens de se désabonner et de ne plus recevoir, par la suite, de communications commerciales par courrier électronique.
 - (B) Le Client enverra des courriers électroniques uniquement (1) aux destinataires dont le consentement a été obtenu par le Client ; ou (2) aux destinataires avec lesquels le Client entretient une relation d'affaire ou commerciale que les Règles Applicables ou la loi applicable considère constituer un consentement implicite à la réception de courriers électroniques.
 - (C) Les communications par courriel ne comporteront aucune information considérée comme étant de nature pornographique, diffamatoire ou relevant du discours haineux ou du racisme.
 - (D) Le Client remplira les champs « De » et « Objet » des communications électroniques avec des informations véridiques, exactes et non équivoques.
 - (E) Si le Client ne travaille pas avec Adobe via une délégation de sous-domaine, alors il s'engage à utiliser des techniques d'authentification fiables (p. ex. : SPF/senderID, DK/DKIM) pour les noms de domaine utilisés pour l'envoi des communications électroniques.
- 1.2 Le Client est seul responsable de l'obtention, auprès des utilisateurs finaux, de tous les consentements, habilitations et accords nécessaires, en vertu des Règles Applicables pour toutes données collectées par le biais d'Adobe Campaign. Le Client reconnaît qu'Adobe n'agit qu'en qualité de « sous-traitant » ou d'« intermédiaire du traitement des données » au nom du Client et que le Client est le « responsable de traitement » ou assume un rôle équivalent en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée ou de protection des données personnelles (y compris de la directive européenne 95/46 si le Client est un résident de l'Union Européenne).

2. **Instance de Test.** Le Client est seul responsable des tests réalisés sur l'Instance de Test, y compris des tests de sécurité.
3. **Image Serving.** Image Serving peut uniquement être utilisé pour fournir des images intégrées dans un courrier électronique.
4. **Limitation liée aux Canaux.** Certains Canaux peuvent nécessiter des services tiers pour permettre la remise de communications, et le Client devra souscrire un service tiers pour permettre cette remise.
5. **Fonctions d'Intégration.** Adobe octroie au Client une licence l'autorisant à n'utiliser ces fonctions que dans la mesure où le Client dispose d'une licence valide pour le service Adobe Campaign Standard et le ou les autres services ou solutions auxquels il les intègre.
6. **Données du Client.** En complément de la définition figurant dans les Conditions Générales, et pour les besoins des présentes CPP, le terme « Données du Client » désigne également les informations collectées à partir de courriers électroniques, sms, ou d'autres moyens de communication résultant de l'utilisation des Services On-demand.
7. **Erreur de Livraison.** Adobe n'assume aucune responsabilité quant à la non-remise de tout message survenant en raison d'erreurs dans les adresses email, d'avis de non-distribution définitive ou temporaire ('hard bounces' / 'soft bounces'), de filtres appliqués aux courriers électroniques par les clients, aux listes noires d'adresses électroniques, etc. De telles erreurs peuvent également porter atteinte aux performances de remise des courriers électroniques. Adobe n'est pas responsable des dégradations provoquées par ces erreurs.

8. Définitions.

- 8.1 L'expression « **Fonctions d'intégration** » désigne les fonctions des Services OnDemand conçues pour permettre une intégration à d'autres services et solutions d'Adobe.

- 8.2 L'expression « **Instance** » désigne l'intégralité des codes binaires du logiciel Adobe Campaign Standard combinés pour mettre en œuvre une base de données unique Adobe Campaign. Cette entité unique se caractérise par un groupe de paramétrages définis dans une table de définition des paramètres (table xtk_entity).
- 8.3 L'expression « **Instance de Test** » désigne une Instance permettant de réaliser de manière raisonnable des développements hors production et des tests de configuration des fonctionnalités intégrées d'Adobe Campaign Standard, telles que décrites dans la Documentation.
- 8.4 L'expression « **Règles Applicables** » désigne l'ensemble des directives, réglementations, codes et règles applicables.